

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-251

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	800 000	0
Vie politique, culturelle et associative	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	800 000
TOTAUX	800 000	800 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 800 000 euros de l'action 04 – Cultes du programme 232 – Vie politique, culturelle et associative vers l'action 02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres du programme 354 – Administration territoriale de l'État.

Les 800 000 euros de l'action 04 – Cultes du programme 232 – Vie politique, culturelle et associative visent à financer des diplômes d'universités et de recherches en islamologie et en sciences humaines et sociales sur l'islam de France. Cette mesure ne permettra pas de lutter activement contre le séparatisme.

Il convient de préférer renforcer des actions nécessaires et pourtant encore inefficaces comme les reconduites à la frontière.